

À l'attention des clients canadiens

Supplément carburant applicable aux chargements livrés (\$ Cdn)

À compter du **1^{er} février 2025**, le supplément carburant changera par rapport au mois précédent selon le schéma de calcul ci-dessous.

- Le supplément carburant sera déclenché si le prix mensuel moyen du carburant dépasse 1,15 \$/litre.
- Le montant du supplément carburant sera établi sur une base mensuelle, en fonction de la moyenne de la période des quatre semaines précédentes.
- **Le supplément applicable est de 0,07 \$/t pour chaque cent au-dessus du seuil.**

Par exemple, en prenant le mois de février 2022 à titre indicatif, le prix moyen du carburant selon la Freight Carrier Association of Canada est de 1,386 \$/L pour le mois de février, ce qui signifie qu'un supplément carburant de 1.65 \$/t serait facturé sur tout le volume livré en mars.

$(1,386 - 1,150 \text{ (seuil)}) = \text{différence de } 0,236 \text{ \$}$

$23,6 \text{ cents} \times 0,07 \text{ \$/cent} = 1,65 \text{ \$}$

Supplément carburant actuel

Voici la surcharge actuelle et les valeurs hebdomadaires, selon la Freight Carrier Association of Canada, utilisées pour calculer la surcharge :

- Semaine du 6 janvier 1,462
- Semaine du 13 janvier 1,495
- Semaine du 20 janvier 1,526
- Semaine du 27 janvier 1,574
- **Moyenne des 4 dernières semaines 1,514**

Calcul de la surcharge carburant

$1,514 - 1,150 = \text{différence de } 0,36425$

$3,64 \times 0,07 \text{ \$/cent} = \underline{\underline{\$2,54}}$

Historique

Février 2025	\$2,54/t
Janvier 2025	\$2,00/t
Décembre 2024	\$1,87/t
Novembre 2024	\$1,60/t
Octobre 2024	\$1,54/t
Septembre 2024	\$1,89/t

Août 2024	\$2,23/t
Juillet 2024	\$2,00/t
Juin 2024	\$2,14/t
Mai 2024	\$2,49/t
Avril 2024	\$2,37/t
Mars 2024	\$2,53/t